



Communiqué de presse

DES FAMILLES ASSIGNENT LE PRÉFET POUR OBTENIR UN HÉBERGEMENT

Ce 27 octobre 2017, cinq familles originaires des Balkans requièrent du Tribunal Administratif de Lyon, qu'il enjoigne le Préfet du Rhône à leur donner un hébergement.

En effet, alors que leur statut de demandeurs d'asile leur ouvre ce droit, elles sont contraintes de dormir dans la rue, sans pouvoir assurer leur propre sécurité. Cela est d'autant plus scandaleux que ces personnes sont particulièrement vulnérables, ayant des enfants entre 10 mois et 3 ans, et certaines d'entre elles souffrent de graves problèmes de santé.

Pire, certaines familles ont été remises à la rue, alors qu'elles avaient été hébergées, suite à la dernière expulsion le 25 août du camp avenue Félix Faure, à Lyon 3ème ! Non seulement la Préfecture porte atteinte au droit d'asile, mais elle ne respecte pas la loi sur la continuité de l'hébergement d'urgence. Ces 10 nuits à l'hôtel montrent que l'hébergement est possible. D'ailleurs, si manque de places il y avait, en quoi la Préfecture serait-elle empêchée de procéder à la réquisition des lieux inoccupés et vacants ?

Les Référés Liberté engagés par ces familles visent donc à mettre fin à une atteinte grave et illégale à des libertés fondamentales. L'urgence commande que le Tribunal enjoigne le Préfet du Rhône de proposer à ces familles une place dans un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile ou une structure d'hébergement d'urgence.

Le Collectif Agir Migrants demande que l'ensemble des migrants qui campent avenue Félix Faure soient hébergés de toute urgence, surtout avec l'hiver qui arrive.

Il vous invite à le rejoindre ce jour à l'audience, à 14 h, au Tribunal Administratif, 184, rue Duguesclin à Lyon 3ème.

Contact presse : Charlotte : 06 50 85 80 56
agirmigrantslyon@yahoo.com

<http://agirmigrantslyon.over-blog.com/>